

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 14 MARS 2023

| Nombre de membres en exercice | | |
|--------------------------------------|-------------|------------------|
| Afférents au Conseil syndical | En exercice | Membres présents |
| 40 | 40 | 23 |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Date de convocation | 02/03/2023 |
| Date d'affichage | 02/03/2023 |

| | |
|----------------|---|
| DL23008 | OBJET : Application de la fongibilité des crédits. |
|----------------|---|

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le quatorze mars, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Richard FLANDIN, M. Jack DENTEL, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR M. David-Alexandre ROUX, M. J.Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Emmanuel CARRIERE, M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, Mme Claude de GIRARDI, M. Abderzak BERKANI, Mme Christine TOURNIER-BARNIER, M. Jacques BOLLEGUE

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Avaient donné procuration :

Jacques BOLLEGUE à Jack DENTEL

Jean-Luc CHAILAN à Frédéric TOUZELLIER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, vice-président, expose,

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil syndical de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil syndical le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

*Le Conseil Syndical,
après en avoir délibéré,*

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23 + 2 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité



The image shows a blue ink signature of Richard Tiberino written over the official circular logo of SITOM Sud Gard. The logo features a central emblem with a star and the text 'SITOM SUD GARD' around the perimeter.

Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20230314-DL23008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

